

## 15. REGLEMENT D'EXAMEN

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le paragraphe « Modalités d'évaluation des compétences » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

### **MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES :**

#### **Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 40 min**

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un ou plusieurs projets.

Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier de projet rend compte de l'ensemble des projets.

Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat.

Le candidat présente ensuite son ou ses projets au jury.

#### **Entretien technique : 00 h 45 min**

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.

#### **Questionnaire professionnel : 00 h 30 min**

L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant.

Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à

- deux questions fermées à choix unique posées en français ;
- deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais.

#### **Entretien final : 00 h 20 min**

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 15 min

L'obtention du Bac+3 Concepteur Développeur d'Applications est conditionnée par l'obtention de toutes les activités types et sur l'entretien final.

Sanction de la formation : Titre Professionnel Concepteur Développeur d'Applications